

Royaume du Maroc
Université Sidi Mohamed Ben Abdellah
Faculté des Sciences Dhar el Mahraz
B.P : 1796 Atlas
Fès
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 01/2024

F.S.D.M Fès

Le **15/04/2024** à partir de **11 H**, il sera procédé au siège de la **Faculté des Sciences Dhar El Mahraz FES** à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour la **location: du centre de photocopie.**

<i>N° D'Appel D'offres</i>	<i>Objet</i>	<i>Montant de L'estimation</i>	<i>Date D'Ouverture des Plis</i>	<i>Caution provisoire</i>
<i>01/2024</i>	<i>Centre de photocopie</i>	<i>80000.00Dhs</i>	<i>11H</i>	<i>2500.00</i>

Le dossier d'appel d'offres doit être retiré auprès du service économique de la Faculté des Sciences Dhar El Mahraz FES. Il peut également être téléchargé à partir du site de la faculté: <https://www.fsdm.usmba.ac.ma/>

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'Université ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université.

Les concurrents peuvent :

** Soit déposer contre récépissé leurs plis (un pli contenant le dossier administratif, le dossier technique et l'offre financière) auprès du service économique de la faculté des Sciences Dhar El Mahraz Fès

** Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

** Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 25 du règlement relatif aux conditions et formes de passation du marché de l'Université.

1) Dossier administratif comprenant :

- a) la déclaration sur l'honneur ;
- b) Copie légalisée de la ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent ; ces documents comportent obligatoirement le statut ainsi que toutes pièces ou PV concernant la nomination du Gérant, la transformation de la société l'augmentation du capital ;
- c) Copie légalisée de l'attestation du percepteur du lieu d'imposition délivrée depuis moins d'un an ;
- d) Copie légalisée de l'attestation délivrée depuis moins d'un an par la CNSS.
- e) le récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu ;
- f) Le règlement de consultation et le CPS signé à la dernière page et paraphé sur tous les pages

N.B : Les attestations visées aux paragraphes c et d ne sont pas exigées des concurrents non installés au Maroc.

2) Dossier technique comprenant :

- a) Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent comportant les indications prévues par le règlement.
- b) Les attestations délivrées par les hommes de l'art ou par les maîtres d'ouvrages comportant les indications prévues par le règlement.
- c) Les renseignements, pièces d'ordre technique ou pièces complémentaires concernant l'entreprise.